

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE **2007- 2012**

Le Plan stratégique 2007 – 2012, définit le programme de politique générale pour cette législature (article 242 bis de la NLC – Article L 1123 – 27 du Code de la Démocratie Locale et de décentralisation)

Pour une Ville ouverte, optimiste, **moderne et déterminée.**

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

La Commune est au cœur de la démocratie.

En divisant leurs étroits territoires en dèmes, les anciens Grecs l'avaient compris il y a 2500 ans déjà.

Le monde a certes changé et beaucoup changé depuis cette époque lointaine mais on est tenté de dire que les grands principes de la vie en société sont éternels.

La commune, c'est ce pays en miniature au service de la population, riche de tous les projets qu'elle développe, attentive à créer la plus belle des osmose avec les citoyens, sensible à bien les informer et responsable de la qualité de vie, propriétaire d'infrastructures de délasserment, employeur d'animateurs en tous genres, développeur d'initiatives audacieuses et ambitieuses pour la population.

La commune, c'est aussi ce village des temps modernes qui continue à porter tous les symboles de la vie en société. Le travail à accomplir par les autorités communales revêt une importance essentielle afin de contribuer au bien-être de la population au sens large et à l'épanouissement de chacune et chacun.

Les représentants du MR ont estimé avoir, ensemble durant la mandature précédente, réussi des avancées significatives dans la bonne direction.

Les résultats électoraux de ce 8 octobre 2006 l'ont confirmé. En conséquence, ils ont décidé de poursuivre le travail entrepris en élargissant la majorité et leur réflexion aux élus du PS. « **La mission détermine la coalition** » **J.F KENNEDY**. Les élus MR et PS entendent stimuler l'activité économique, sociale, éducative, encourager la formation, assurer la sécurité des biens et des personnes, en tentant constamment de ne laisser personne sur le bord de la route. Ils contribueront à faire en sorte que chacun se sente bien là où il vit. Forts de leur sensibilité et de leur expérience respective, les élus des deux groupes s'engagent également à travailler dans le

respect des droits et libertés de tous les citoyens à travers les 14 anciennes communes de l'entité.

Ils s'engagent à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'enthousiasme et l'énergie qui doivent être ceux de tous les responsables politiques.

Cette volonté anime, j'en suis convaincu, l'ensemble des élus communaux ; nous n'avons ni la prétention, ni la volonté de détenir seuls le monopole de la réflexion dans l'élaboration de la stratégie communale.

Rochefort, Ville de créativité, de liberté et de solidarité, sera au cœur du travail de la prochaine législature.

En ma qualité de 1^{er} magistrat de la Ville de Rochefort, il me revient le plaisir de vous présenter le programme de politique générale de législature.

Outre le plaisir de nous retrouver ici autour de la table en qualité de représentants de la population rochefortoise, nous devons tous être les ambassadeurs et les acteurs du développement de la Ville.

Ce plaisir est néanmoins doublé d'une grande humilité face à la tâche qui nous attend dans un monde en perpétuel changement.

Les Rochefortois nous ont donné pour les six ans à venir le mandat clair d'aller de l'avant et de nourrir avec eux et pour eux de légitimes ambitions.

Que celles et ceux qui, hier, mandataires et citoyens, ont œuvré à faire de Rochefort ce qu'il est aujourd'hui, soient remerciés pour leur action.

Poursuivons les actions que nous estimons judicieuses, corrigeons les éventuelles faiblesses, entreprenons ce qui servira à l'intérêt général, protégeons et servons les plus faibles.

Les communes sont en perpétuel changement car les défis qu'elles doivent relever ne cessent de s'accumuler. Nous devons mettre en place tous les outils, toutes les actions en y consacrant les moyens nécessaires pour que notre Ville soit prête à relever les défis de demain.

Les défis sont nombreux ; les marges de manœuvres des décideurs communaux rétrécissent chaque jour davantage.

Les communes sont de plus en plus encombrées par des mesures adoptées à d'autres niveaux de pouvoir qui rejettent sur les épaules communales ce qu'ils sont incapables de mettre en place eux-mêmes. Belle reconnaissance mais aussi cadeau empoisonné puisque ces mêmes niveaux de pouvoir ne leur accordent que partiellement les moyens d'y faire face. A moyen terme, sans mesures structurelles adéquates, les communes étoufferont sous le poids excessif de ces décisions régionales, communautaires et fédérales. Peut-être est-ce intentionnel dans le chef

de ceux qui veulent mettre sous contrôle permanent un niveau de pouvoir le plus efficace et le plus proche du citoyen !

Les communes supportent comme tous le poids des évolutions et des événements internationaux. Elles seront d'ailleurs des relais et des initiateurs essentiels dans la recherche de réponses adéquates aux futurs défis.

Audace, enthousiasme, optimisme et détermination, solidarité et créativité, voilà des valeurs qui nous guident.

Pour y arriver, nous souhaitons privilégier l'interaction, mieux même, le partenariat entre tous les acteurs du développement de notre cité.

L'autonomie communale a toujours pris des accents particuliers à ROCHEFORT : que l'on songe ici à la Régie d'Electricité, à notre Régie des Eaux, à la collecte des déchets ménagers, à nos études techniques, au dépôt en direct d'actions au niveau européen, à la gestion d'une décharge de classe III, à la création de commissions consultatives communales.

Permettez-moi de citer un exemple : la Commission communale de la personne handicapée créée à l'initiative de notre Premier Echevin, Jean HENROTIN, voici 4 ans, fait maintenant référence au sein de la Région wallonne. Elle va servir de modèle pour la Ministre désireuse de généraliser ce type d'actions dans l'ensemble des communes.

Ces actions illustrent les accents de l'autonomie communale que nous souhaitons conserver ; notre Conseil devra prochainement se prononcer sur les questions existentielles relatives à certains de ces outils ; faisons le avec sérénité et pour but ultime, de servir au mieux les intérêts de nos habitants.

Mobilisons donc nos forces pour nourrir nos ambitions. Il va de soi que personne ne détient seul la vérité. Chacun en détient une parcelle et ce n'est qu'à travers les débats que vit la démocratie.

Elle est faite avant tout de dialogue et de respect mutuel qui engendreront la confiance en corollaire naturel.

Bien sûr, chacun doit connaître le pourtour de ses responsabilités, maîtriser l'essentiel des missions du Collège, du Bourgmestre, des Echevins et des Conseillers communaux.

Les citoyens sont associés à la préparation et à l'élaboration de décisions au travers d'avis remis et préparés au sein de 11 commissions communales existantes ; la volonté constante d'aller de l'avant est évidente. Elle repose d'ailleurs sur des équipes d'agents communaux enthousiastes, désireux d'améliorer le fonctionnement d'un service, d'accroître la qualité d'accueil du citoyen tout en améliorant ses conditions de travail. Les règles politiques font qu'il y a sur le papier une majorité, une minorité. Notre souhait est davantage que tous ensemble nous puissions faire bénéficier tous nos concitoyens des résultats de nos travaux communs.

Bon sens, optimisme, créativité, disponibilité, courage, esprit d'équipe sont les maîtres mots de l'action de la majorité ; ils balaient allégrement toutes intentions de faire verser des larmes ou jaillir du sang.

Notre priorité commune est l'épanouissement des habitants de Rochefort par la vitalité économique, sociale et culturelle de la Ville. A ce titre, le bien-être et l'émancipation des citoyens constituent un objectif important. Cet objectif pourrait être rencontré par des initiatives favorisant la création d'emplois nouveaux, par une politique éducative et culturelle audacieuse et une politique sociale appropriée.

Un cadre de vie de qualité constitue un autre objectif significatif. Des actions de prévention, de sécurité, de propreté publique ainsi que des aménagements des espaces publics au travers de l'ensemble de la commune y contribueront.

I. FINANCES

Gestion saine des finances : nerf de la guerre.

1. Rigueur, prudence, étalement dans le temps
2. Marchés publics : règles respectées strictement dans tous les projets
3. Recherche de l'équilibre des budgets et des comptes
4. Maîtrise de la charge de la dette
5. Limiter la pression fiscale
6. Continuer à répartir de manière équilibrée les investissements entre les villages, Rochefort centre et ses quartiers et entre tous les secteurs d'activité en fonction des spécificités et des nécessités de chaque lieu ;
7. Pour les services à vocation « commerciale » : assurer l'équilibre recettes-dépenses.
8. Accorder la réduction de la taxe déchets ménagers à toutes les familles nombreuses.

Qui dit ambition pour notre Ville, dit bien entendu des moyens de nos ambitions.

Le regard sur la programmation pluriannuelle du budget de notre Ville a de quoi inquiéter. Au moment d'écrire ces lignes, je tiens à relayer la préoccupation et l'inquiétude des responsables communaux quant à l'évolution des finances communales. L'UVCW ne cesse de dénoncer la détérioration des finances locales et aucune entité n'y échappe, tout au plus, certaines font reculer l'échéance !

Pourquoi cette évolution ?

Parce que la multiplication des réformes menées par les pouvoirs fédéral, régional, communautaire et provincial, les intercommunales et autres organismes para communaux entraînent toutes un transfert de charges vers les communes et une réduction de recettes.

Ainsi, sans que notre Collège et notre Conseil n'aient eu à se prononcer sur une quelconque modification, c'est près de 350.000 € que la Ville devra supporter en plus en 2007 qu'en 2005. Ces 350.000 sont l'accumulation de réduction de recettes et de majoration de charges ! La tâche qui nous attend sera donc importante. Concevoir une politique communale se fait en fonction de l'héritage du passé, en traçant des projets porteurs pour l'avenir, en rencontrant les réalités du présent. Tâche oh combien complexe laissant peu de place aux « il n'y a qu'à » ou aux affirmations faciles qui font abstraction des réalités quotidiennes de tous les habitants.

Inutile de vous présenter pour la énième fois les défis auxquels vont être confrontées toutes les communes.

Au seuil de nouveaux développements nécessaires à notre Ville, nous n'avons pu faire l'économie d'une réflexion globale, tant sur nos recettes que sur nos dépenses. Pour financer nos investissements et sans entrer dans le détail, nous devons impérativement maximaliser les potentialités de subventionnement qui s'offrent à nous pour contenir la dette. Pour cette raison, les partenariats devront jouer à plein temps avec l'Etat fédéral, la Communauté française, la Région wallonne et la Province de Namur pour ne citer qu'eux.

Nous développons les projets et investissons dans les seuls projets pour lesquels la Ville obtiendra le maximum de subsides au bénéfice des citoyens. Ce sont eux qui bénéficient des services communaux, ce sont également les citoyens qui supportent en partie le coût des services qui leur sont rendus.

Nous pouvons avoir les meilleurs projets, nous pouvons nourrir les plus beaux rêves pour notre commune !

Cependant la contrainte financière et une saine gestion porteuse d'avenir nous obligent à choisir les seuls investissements couverts par des subsides. A quelques exceptions près ! Par exemple dans le secteur scolaire puisque la Communauté française fait défaut dans le financement des infrastructures scolaires.

Jetons un regard sur la déclaration de politique générale de la période précédente 2001-2006. Nous observons que la majorité des projets qui figuraient parmi nos priorités ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Tous ont été soutenus parfois de manière très importante voire en totalité par les autorités régionales et européennes.

Sans ces aides massives, nous n'aurions pu concrétiser ces importants projets.

Pour ce qui concerne les recettes, nous devons considérer les choses de façon intégrée. Nous visons à doter Rochefort d'une fiscalité équitable, mesurée, cohérente avec les axes repris dans cette déclaration.

Chacun doit être conscient que chaque dépense exige un financement par une recette. Si minime soit-elle, il y a, à chaque reprise, nécessité d'intervention du contribuable.

Mais au-delà de la fiscalité, les recettes seront conditionnées par un ensemble de facteurs qui touchent au climat économique, au tourisme, à l'enseignement et à la culture, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à la politique sociale, à la santé et au logement.

Bref tout ce qui touche l'activité humaine a fait de Rochefort une ville accueillante où il fait bon vivre.

Notre volonté de contenir la fiscalité communale frappant les citoyens impose une limitation des dépenses ordinaires dans tous les aspects :

- **stabilisation de la charge de la dette et des frais de fonctionnement ;**
- **utilisation parcimonieuse des charges de transfert ;**
- **gestion raisonnée du personnel.**

Au moment d'écrire cette note, qui peut prévoir l'évolution économique globale ? Voici 6 ans, qui aurait pu imaginer l'impact de la libéralisation de l'électricité, de l'accroissement significatif des cours du pétrole ou de l'évolution inquiétante du climat.

Qui peut évaluer l'évolution du cours du bois, qui peut évaluer l'évolution du secteur agricole, qui peut prédire ce que sera le niveau des taux d'intérêts dans un an, deux ans, qui peut évaluer l'impact de la révision du fonds des communes tant attendue, de l'impact de Natura 2000, etc.... ?

En outre, les uns voient la bouteille à moitié pleine, les autres voient la bouteille à moitié vide. Profitons des acquis du passé, osons préparer l'avenir et gérons le présent avec beaucoup de réalisme.

Pour bien préparer l'avenir, nous devons nous préparer au changement, être prêts à nous adapter constamment à ce monde fluctuant.

Les défis financiers de la prochaine législature sont grands. Après une période 1990-2000 qui a été relativement propice pour les finances communales, a succédé une période qui se caractérisait au contraire par une conjonction d'éléments qui influencent défavorablement ces mêmes finances. Ainsi, le surcoût lié à la réforme des polices, la réforme fiscale fédérale qui a entraîné une moindre recette des additionnels au précompte professionnel, la stagnation des recettes de transfert hors taxes et du fonds des communes.

Au-delà de ce constat assez évident, on peut également opérer six réflexions :

1. il est assez paradoxal de constater que la situation financière des communes se détériore au moment même où le contexte macro-économique connaît une embellie. Il apparaît que les finances communales soient en quelque sorte en déphasage par rapport au cycle économique qui a soulagé les finances fédérales et régionales.
2. L'institution communale a connu un succès croissant au cours de ces dernières années. De plus en plus, la mise en œuvre de grandes politiques fédérales ou

régionales dans le secteur de l'emploi, d'aide sociale, l'accueil des réfugiés politiques, la sécurité de l'environnement, l'accueil extrascolaire, le logement s'appuie sur des solutions impliquant une intervention toujours accrue et déterminante du niveau local. Cette reconnaissance d'un ancrage local aux grands problèmes de société peut être perçue comme un signe de reconnaissance de l'efficacité de l'institution communale. Elle s'inscrit surtout dans la volonté de répondre à un besoin de proximité. Le problème concret qui se pose est que le volet financier n'accompagne pas cette augmentation de l'offre des services publics demandés aux communes.

3. La deuxième réflexion part du constat que l'évolution paraît relativement plus défavorable pour les petites et moyennes communes.
4. Absurdité de certains critères retenus pour la distribution du Fonds des Communes. Ainsi, il est paradoxal de constater que tous les efforts consentis légitimement pour remettre au travail des personnes bénéficiant du revenu d'intégration aboutissent à une sanction au niveau du Fonds des Communes qui soutient plutôt les communes à fort taux de personnes en décrochage. Par ailleurs, on peut observer que la Ville de Rochefort perçoit un Fonds des Communes inférieur de 50 € par habitant par rapport au Cluster. Si on le compare à des villes de même taille qui sont chef lieu d'arrondissement, c'est 150 € par habitant soit 1.800.000 € de décalage par rapport à des communes de même taille. C'est beaucoup, c'est énorme et c'est inexplicable ! Nous osons espérer que la réforme du Fonds des Communes corrigera cet élément.
5. L'ouverture du marché de l'électricité et la réforme des sociétés intercommunales de télédistribution. Grands défis s'il en est pour les Villes et Communes.

En effet, simultanément deux phénomènes se produisent :

- l'accroissement significatif du coût d'achat de l'énergie électrique pour les consommations habituelles (bâtiments publics et autres). L'estimation est de l'ordre de 20 %.

- Pour ce qui concerne l'éclairage public, cette augmentation atteindra 70 à 80 % selon les régions.

Rien que ce poste ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie fossile représentent pour la Ville de Rochefort un supplément de l'ordre de 280.000 € par rapport à 2005.

A cela, il convient d'ajouter la diminution progressive mais rapide des dividendes perçues des intercommunales tant de télédistribution que d'électricité. Cette diminution aboutira d'ici 2 à 3 ans à une réduction de recettes de l'ordre de 150.000 €.

En conséquence, rien que sur ces postes, sur 3 ans, Rochefort perdra près de 430.000 €.

Aussi d'autres hypothèques inquiètent les décideurs communaux :

- l'impact de l'évaluation du fonctionnement des zones de police ;
- la réforme institutionnelle qui suivra inévitablement les élections 2007 pourrait remettre en cause le mode de calcul de l'intervention fédérale pour les polices locales ainsi que la clé de répartition du fonds des amendes.

6. Réforme des services incendie. Cette réforme, inscrite dans la déclaration gouvernementale fédérale de 2003 vient d'être enfin déposée devant la

Chambre des Représentants pour adoption en principe avant les prochaines vacances pascales.

La correction des modes de fonctionnement est souhaitée. La Ville de Rochefort a consenti un effort exceptionnel pour son centre Z et ce depuis 1995. Dans le compte de 1994, l'écart entre les dépenses et les recettes pour ce poste était de l'ordre de 125.000 €. En 2001, il était de 256.000 €. Pour l'année 2007, cet écart est estimé à 542.000 € soit un accroissement de 300 % par rapport à 94 et 120 % par rapport à 2001. Cette croissance est le résultat d'une volonté et d'un choix établi par notre majorité de renouveler l'ensemble du matériel particulièrement vétuste (entre 14 ans et 36 ans d'ancienneté), de recruter des jeunes pompiers et de consentir ainsi les efforts indispensables pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de notre Ville et les communes protégées.

Paradoxalement, ces efforts sont quelque peu « sanctionnés » par des décisions prises notamment par le Gouverneur. Ainsi, en 2005, malgré cette forte croissance des dépenses consenties par notre Ville, la dotation fédérale a été réduite de plus de 100.000 €. Par ailleurs, malgré le plus que doublement des dépenses consenties, la dotation des communes protégées est restée identique au cours de cette législature.

Cette situation est inacceptable. C'est pourquoi nous avons interpellé le Ministère de l'Intérieur et le Gouverneur afin de corriger ces éléments. Sans résultat jusqu'à présent !

II. Organisation – administration.

Une gestion adaptée aux besoins des citoyens

1. Personnel communal : former – évoluer – promouvoir – valoriser les agents au service de la population ;
2. Organisation des équipes et délégation auprès des chefs de service ;
3. Tout recrutement à l'administration communale résulte d'une procédure de sélection par un jury indépendant devant classer les candidats et ce pour toutes les fonctions ;
4. Assurer le traitement des dossiers transversaux (nécessité de travailler plus horizontalement que verticalement) impliquant la coordination de plusieurs services. Cela implique la nécessaire polyvalence, autre terme pour parler de transversalité ;
5. Adapter l'organisation des services de la Ville aux besoins des citoyens et mettre d'avantage l'administration au service de la population ;
6. Garantir la qualité d'accueil et le travail effectué par l'administration à l'égard des citoyens ;
7. Recherche systématique de la réduction des coûts de fonctionnement ;
8. Adapter l'organisation communale pour faire face aux nouveaux besoins et formation du personnel aux nouveaux défis telle que l'énergie ;
9. Service Régional d'Incendie : Accompagner la réforme des mesures indispensables au niveau communal et correction des mécanismes de financement au Fédéral suite à l'identification d'anomalies.

10. Inscrire davantage la commune dans une politique d'achats responsables via des clauses particulières dans les cahiers de charges émis lors de la passation de marchés publics.

III. COMMUNICATION – PARTICIPATION – INFORMATION

Utiliser les techniques modernes de communication pour répondre aux besoins actuels

1. développer l'information de la population en utilisant encore plus les techniques modernes de communication en plus des guides communaux écrits pour ceux qui n'utilisent pas l'informatique ;
2. Développer les services de e-gouvernement au service des citoyens, des commerçants et des entreprises ;
3. créer et réserver pour chaque famille rochefortoise une adresse email avec la référence rochefort.be, exemple : quentin.durant@rochefort.be ;
4. renforcer la communication entre les différents services communaux et par-communaux ;
5. Continuer d'associer la population à la préparation des décisions et aux choix indispensables via les 14 commissions et comités communaux qui la représentent.

IV. VOIRIES – EGOUTTAGE – ENTRETIEN

Rapprocher centre ville et villages - Investir encore plus dans la propreté

1. priorité majeure : accentuer les démarches auprès de la région wallonne pour qu'elle modernise le centre de Rochefort
2. informer et aider le citoyen sur la législation en matière d'épuration individuelle et/ou collective.
3. entretenir les routes, les chemins et sentiers vicinaux selon un plan de priorité établi par le Service Technique Communal en concertation avec le Collège ;
4. les piétons : une priorité ; rénover et aménager les trottoirs et passages piétons accessibles pour tous y compris les mamans avec les poussettes et les personnes à mobilité réduite ;
5. améliorer les réseaux d'égouttage selon les priorités retenues par la SPGE, Société Publique de Gestion de l'Eau de la Région wallonne qui décide ;
6. étudier et aménager le réseau routier selon les règles de sécurité édictées par le Ministère des Communications (ralentisseurs, passages piétons, chicanes, etc.) ;
7. après avoir systématisé le nettoyage des avaloirs, faire de même pour les fossés et aqueducs ;
8. réaménager en espaces publics conviviaux les traversées d'agglomérations et les places publiques ;

9. intervention auprès de la Région wallonne pour l'aménagement des voiries du MET pour sécuriser les traversées d'Ave-et-Auffe, Montgauthier, Wavreille, Villers-sur-Lesse, Rochefort, Jemelle, Buissonville, Han-sur-Lesse, ...
- SECURITE ROUTIERE, MOBILITE, SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES
10. lutte contre la vitesse sur de nombreuses routes avec des aménagements de ralentissement ;
11. soutien au développement des voies lentes (pistes cyclables) et aménagement d'aires piétonnes (trottoirs) ;
12. mise en route d'un service permanent de déplacements à la demande pour compenser l'inadaptation des bus ;
13. accorder une attention particulière aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite ;
14. intensification de l'usage de panneaux indicateurs des vitesses de circulation à titre préventif ;
15. amélioration de la modulation des vitesses 30 – 50 – 70 – 90 km/h sur les différents axes des voiries du MET ou communales ;
16. maintien d'une haute vigilance sur les aspects sécurité – respect du domaine public : action de prévention, d'information et si nécessaire de réparation via les travaux d'intérêt général ;
17. Police : le sondage effectué en juin auprès de 350 personnes démontre la satisfaction de la population pour le travail de la police et les relations avec les policiers qualifiés de serviables. Le souhait : recruter deux agents de quartier en plus (il y en a 4 aujourd'hui pour la commune) pour qu'elle soit davantage présente et visible sur le terrain ;
18. Les amendes administratives : un outil pour lutter contre toutes les formes d'incivilités
19. Pompiers : assurer la formation et l'équipement adaptés pour une sécurité de haut niveau, après avoir beaucoup investi dans le recrutement, la rémunération et l'équipement (2 millions € en 8 ans) pour rattraper le retard accumulé avant nous. La réforme annoncée sera concrétisée au cours de la présente législature.

V. EAU DE CONSOMMATION

Une eau de qualité en quantité suffisante et au moindre coût.

1. Maintenir la gestion du réseau de distribution d'eau par la Ville (pour le réseau communal) ;
2. poursuivre les travaux de protection des zones de captage. L'ordre est préétabli par la Société Wallonne de Gestion de l'Eau ;
3. réaliser de nouveaux captages pour accroître les sécurités qualitatives et quantitatives d'eau ;
4. renouveler les conduites d'eau vétustes et le remplacement des raccordements au plomb;

5. garantir l'approvisionnement en eau de qualité au moindre coût. (Le prix de l'eau est actuellement déjà plus bas que les autres fournisseurs)

VI. PATRIMOINE BATI COMMUNAL

Entretien – Embellir – Eclairer - Poursuivre le programme établi pour :

1. sauvegarder et mettre en valeur les chapelles, ponts, monuments, etc. ;
2. apprendre aux enfants et aux adultes à connaître et respecter le patrimoine ;
3. réduction de la consommation énergétique : une priorité avec le remplacement de châssis simple vitrage, remplacement de chaudières, isolation, panneaux solaires.

VII. ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI

Susciter la création d'emplois durables

1. susciter la création d'emplois durables en soutenant les entreprises susceptibles d'en créer et en protégeant les entreprises qui emploient du personnel local stable ;
2. recourir aux services d'un prospecteur d'investisseurs ;
3. concilier la gestion parcimonieuse du sol avec l'expansion économique ;
4. renforcer les commerces locaux existants et soutenir les actions visant à élargir l'éventail commercial ;
5. mettre sur pied des week-ends thématiques dans les sections de l'entité où les commerçants veulent s'impliquer ;
6. poursuivre la collaboration avec les Journées Découverte Entreprises et l'Agence de Développement Local pour les animations commerciales et artisanales, le premier week-end du mois d'octobre ;
7. poursuivre et renforcer encore les actions d'accueil favorables à l'implantation de petites et moyennes entreprises ;
8. soutenir l'action de la Maison de l'emploi, encourager et former les demandeurs d'emploi à occuper les nombreux emplois existants.

VIII. ENSEIGNEMENT

Donner un maximum de chances à tous les enfants

1. l'école de proximité : une priorité qui exige l'adhésion des parents autour du projet pédagogique ;
2. renforcer le confort pédagogique de nos écoles, leur donner un maximum de moyens, améliorer les infrastructures sportives et scolaires. Adapter les locaux de l'école d'Havrenne, moderniser Jemelle, aménager la Maison « Jacquemin » à ROCHEFORT ;
3. poursuivre et renforcer l'accueil extrascolaire, les garderies d'enfants et les écoles de devoirs ; rechercher la voie adéquate pour des contrats à temps

- partiel pour les gardiennes (voir solutions adaptées aux contingences des garderies extra scolaires proposées par l'Onem et Forem)
4. promouvoir les crèches, les garderies et soutenir les gardiennes encadrées ;
 5. donner à chaque enfant la chance de s'épanouir et d'exprimer ses talents au sein de l'école mais aussi de ses activités extrascolaires que nous voulons nombreuses.
 6. Etendre l'apprentissage des langues ;
 7. Développer le financement alternatif dans l'aménagement des bâtiments scolaires – par exemple via des partenariats public-privé.
 8. Evolution des écoles de devoir existantes vers une école de remédiation scolaire financée par la Communauté française où les prestations seraient reconnues par la Communauté française et assurées si nécessaire pendant les week-ends ou les congés scolaires

IX. ENVIRONNEMENT

Préserver notre environnement : la responsabilité de tous. Prévention – Recyclage

1. encourager toutes les formes de sensibilisation et de prévention : à l'école, au travail, dans les associations, groupes de travail, en vue de corriger les comportements énergivores ;
2. en matière d'énergie : création d'une cellule de conseil disponible pour la réduction de la consommation d'énergies dont le coût est élevé.
Nous voulons réduire la facture énergétique :
 - par la création :
 - d'un relevé des consommations des bâtiments ;
 - d'un service communal d'aide et de diagnostic énergétique comme le fait déjà le CPAS pour les familles en difficultés.
 - ensuite recherche de sources alternatives de chauffage :
 - ❖ chaudières au bois, Biomasse, panneaux solaires ;
 - ❖ remplacement systématique des vieilles chaudières ;
 - ❖ Conclusion de marchés de fourniture électricité – gaz – mazout.
 - ❖ Recherche de sites hydroélectriques
3. en matière de collecte des déchets ménagers : assurer la prévention et poursuivre la collecte des déchets ménagers via le système de sacs
4. réduction des redevances « déchets ménagers » pour :
 - les personnes seules,
 - les familles comptant un enfant de moins de 2 ans,
 - les personnes disposant de faibles revenus (OMNIO),
 - toutes les familles nombreuses et les personnes incontinentes ;
5. protéger le patrimoine naturel par une gestion parcimonieuse du territoire et la lutte contre toutes les nuisances ;

6. multiplier les espaces verts communaux et promouvoir la verdurisation des abords des zones industrielles et des zones d'habitat ;
7. équiper les stations d'épuration pour l'élimination des phosphates et des nitrates en vue d'améliorer la qualité de l'eau ;
8. aider à la réalisation d'épuration individuelle en accordant des aides communales ;
9. organiser des opérations villages, quartiers propres et rivières propres ;
10. Lutter contre toutes les formes d'incivilité :
→ les dépôts clandestins, les chiens errants, tapages ...
11. aider au développement des énergies renouvelables ;
12. concrétiser le Contrat de rivière Lesse et Lhomme signé le 15/09.2006;
13. planter des arbres et des haies le long des routes communales

X. URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Embellir l'entité – Structurer son espace – Accueillir les jeunes ménages

1. poursuivre l'aménagement des cœurs de village et les quartiers pour renforcer l'image verte et conviviale ;
2. priorité majeure : aménagement du centre de Rochefort. Comme promis, nous avons investi dans la plupart des villages pour aménager les places, améliorer les routes, compléter les égouts, épurer les eaux usées, aménager des salles de village, des plaines de jeux, des plaines de sport, nous estimons urgent que le Ministère de l'Équipement et des Transports de la Région wallonne aménage les routes nationales du centre de Rochefort pour les rendre plus conviviales, plus accueillantes (voiries, trottoirs, stationnement avec espaces verts, fontaines, .. les plans sont prêts depuis 1996 !) ;
3. valoriser les espaces publics tels que places, squares, parterres, jets d'eau, sculptures, etc. ;
4. renforcer l'image du centre ancien protégé de Rochefort et du centre d'intérêt culturel historique de Han-sur-Lesse ;
5. mettre en œuvre l'opération de rénovation urbaine de Jemelle qui s'étalera sur près de 15 ans ;
6. accroître la capacité d'accueil des jeunes ménages au travers de lotissements bien répartis sur l'ensemble de la ville ;
7. 46 % du territoire communal est reconnu en NATURA 2000 : participer activement au contrat de gestion des différents sites et assurer l'aide et le conseil tant aux services de la Région qu'aux propriétaires et occupants.

Assurer Le développement territorial :

8. Au travers l'adoption du Schéma de Structure Communal par le Conseil communal en début de législature 2007-2012 ;
9. Au travers du suivi de ce dernier : zone d'aménagement communal concerté (les ZACC), rapports urbanistiques et environnementaux (RUE), la mise en œuvre du SSC en matière de lotissements et de développement économique ;
10. PCAC : Plans Communaux d'Aménagement Compensatoire : 5 sites ont été proposés au Bureau Economique ;

11. Au travers du Plan d'Actions Prioritaire pour l'avenir wallon (Dit Plan MARSHALL) : Financement des infrastructures d'accueil des activités économiques prévues en zone franche rurale (projet proposé le 31.08.2006 : création d'un centre d'entreprises) ;
12. Aides à l'expansion économique majorée pour la période 2007 – 2013 en application des règles européennes ;
13. Transformation de l'Agence de Développement Local en Régie Communale de Développement telle qu'imposée par le Décret ;
14. Développement de la zone commerciale Jemelle – Rochefort : Concrétisation du projet à la suite de la vente du terrain à la société Houyoux en 1998 ;
15. Le Pays de Famenne : Collaboration entre 6 communes :
 - Association à mettre en place juridiquement ;
 - Projet à définir : énergie – promotion touristique, échange d'expériences, acquisition en commun de matériel ;
 - Association de projets ;
16. Animation commerciale et touristique
17. La mobilité : assurer la poursuite du réseau RAVeL avec connexion vers le RAVeL Durbuy / Marche-en-Famenne

XI. LOGEMENT

Un toit pour tous.

1. poursuivre la politique en faveur de l'accès au logement pour tous ;
2. réaliser des logements d'urgence ;
3. aider à la valorisation de lotissements et notamment dans les sections de Villers-sur-Lesse, Han-sur-Lesse, Montgauthier, Ave-et-Auffe, Lavaux-Sainte-Anne, Rochefort, Eprave et Jemelle ;
4. favoriser la rénovation des logements insalubres et les conventions avec les Agences Immobilières Sociales (AIS) ;
5. offrir des aides techniques et logistiques au montage des dossiers de logement (Familles nombreuses, primes à la réhabilitation et à la rénovation) ;
6. inciter les propriétaires de logements inoccupés à les rénover et à les affecter au logement ou à d'autres activités. (lutte contre les bâtiments abandonnés) Développer des partenariats public-privé afin de donner des effets multiplicateurs aux investissements consentis dans le logement.
7. Axer les programmes de construction et de rénovation de logements sociaux sur la qualité, le confort énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables (exemple : panneaux solaires) afin de réduire les émissions gaz à effets de serres tout en réduisant les charges locatives. Développer l'utilisation des techniques passives d'économie d'énergie

XII .SPORTS – LOISIRS

Encourager, favoriser la pratique des sports et des loisirs partout dans l'entité pour tous.

1. les jeunes et les enfants sont au cœur de nos préoccupations : un esprit vigoureux dans un corps sain ;
2. **encourager et favoriser** la pratique des sports ;
3. équilibrer les aides communales entre les différentes sections et les différents sports notamment en fonction du nombre de membres ;
4. mettre à la disposition des associations locales les infrastructures sportives et scolaires en dehors des jours de scolarité ;
5. maintenir en bon état les circuits protégés pour la marche, la promenade, le vélo et l'équitation ;
6. répondre aux préoccupations des sociétés de pêche en terme de qualité des berges et de l'eau ;
7. dans le respect des décrets sur la protection de la nature, trouver des aires adéquates pour la pratique des différents sports : équitation, VTT, etc.
8. couvrir la piscine du Parc des Roches (convaincre l'urbanisme de cette nécessité) ;
9. au travers du Moniteur Sports, coordonner encore plus les groupements sportifs et organiser des stages sportifs.

XIII. TOURISME – ANIMATION

Renforcer le pôle touristique - Coordonner les animations.

1. déménager l'Office Royal du Tourisme de Han-sur-Lesse vers la Métairie en cours de rénovation. L'étage sera affecté au centre d'interprétation de la vie locale ;
2. initier et développer un projet touristique axé sur les richesses naturelles visitable en toute saison ;
3. accroître la capacité d'hébergement ;
4. après la réalisation du camping de Rochefort, modernisation des campings de Jemelle et de Han-sur-Lesse (LE PIROT) ;
5. préserver le calme des villages et de Rochefort, source d'un attrait important pour les gîtes et les hôtels ;
6. aider à la création, à l'animation et à la promotion de toute activité ou initiative susceptible d'accroître l'attrait touristique de l'entité ;
7. créer des animations hebdomadaires en période estivale (Rochefort, Han-sur-Lesse avec le marché) pour tenter d'allonger les séjours des touristes.

XIV. CULTURE

Développer la diffusion culturelle partout et pour tous.

1. développer l'action culturelle du Centre Culturel des Roches
2. créer la décentralisation dans les salles de villages, favoriser des ASBL telles que les Ateliers 4D, le Petit Théâtre de la Grande Vie, les chorales, artistes, peintres, sculpteurs, les philatélistes,...
3. valoriser l'action éducative des différents centres et musées tels que Musée du Monde souterrain, Centre du Rail à Jemelle, Musée de la Vie paysanne à Han-sur-Lesse, etc. ;
4. promouvoir la création artistique et les artistes locaux en collaboration avec les associations locales telles que la galerie Esquisses, les écoles de peinture de Rochefort, de Belvaux, ainsi que les troupes théâtrales ;
5. contribuer à la mise en place d'évènements culturels participatifs ;
6. le Festival International du Rire est devenu un événement reconnu par l'ensemble des pays francophones : soutenir le Festival dans ses différentes démarches pour la reconnaissance par la Communauté, la Région et l'Etat fédéral.

XV. SOCIAL - QUALITE DE VIE

La qualité de vie pour tous, quels que soient l'âge, la profession, le lieu de résidence et les revenus.

Enfance :

1. favoriser l'épanouissement de la famille et de l'enfant (crèches, gardiennes encadrées, garderies scolaires, gardes à domicile, écoles des devoirs, accueil extrascolaire, plaines de jeux, stages sportifs, ...) ;
2. accorder aux familles nombreuses de 3 enfants la réduction de la taxe déchets ménagers, accordée aux familles d'au moins 4 enfants quel que soit leur âge.
3. Création d'une infrastructure d'accueil communale pour les enfants malades dont les parents travaillent

Jeunesse :

4. aménager les espaces publics de rencontre pour les enfants et les jeunes (petites infrastructures sociales de quartier, salles de village, petites infrastructures sportives de quartier, plaines de jeux, aires de rencontre, etc.) Il reste 3 salles de village à réhabiliter et dont l'étude est en cours (Lessive, Villers-sur-Lesse et Han-sur-Lesse) Buissonville et Wavreille seront réalisées très prochainement. Il reste 3 petites infrastructures sportives à aménager (Wavreille, Lavaux-Sainte-Anne, Jemelle Parc Kéog) ;
5. aider les mouvements de jeunesse dans leurs actions ;
6. renforcer les centres de jeunes agréés et soutenir les associations de jeunesse des villages.

Aînés :

7. terminer la construction et l'équipement de la Maison de retraite « Résidence Préhyr » ;

8. bien organiser son fonctionnement au service des aînés (centre de jour, lits MRS, ...)
9. incitation à l'accompagnement des résidents par des bénévoles ;
10. dépôt de la demande de construction de 10 pavillons pour personnes âgées ;
11. assurer la reconnaissance des sacrifices des Anciens Combattants par les jeunes générations par le biais du civisme, de l'engagement citoyen et le soutien à l'Association du Souvenir ;
12. renforcer les actions d'aide au maintien à domicile des personnes seules ou en difficultés.

Handicapés :

13. systématiser les parkings réservés aux handicapés ;
14. intégrer les difficultés de déplacement des personnes à mobilité réduite dès la conception d'un projet de voirie et de bâtiment.

Monde associatif :

15. Soutien communal aux services existants ;
16. création de 3 entreprises d'économie sociale : entretien – amélioration énergétique des bâtiments – accompagnement des personnes seules ;
17. aider les associations sportives, caritatives et de loisirs (aide technique et financière) ;
18. développer le Plan de Prévention et de Proximité avec : formation, aide au choix professionnel, soutien aux familles en difficulté, etc. ;
19. encourager les groupements et associations qui oeuvrent pour rompre le cercle de la détresse et de l'isolement ;
20. priorité à l'emploi par la réinsertion des usagers ;
21. priorité à la prévention en matière d'endettement particulièrement chez les jeunes ;
22. synergie entre le CPAS et la Ville notamment pour la gestion de la maison de repos ;
23. Le CPAS a connu au cours de ces 6 dernières années une modernisation sans précédent :
 - nouveaux locaux, nouveaux services, nouveau matériel pour les repas à domicile, pour l'équilibre d'entretien et une nouvelle approche en matière de prévention des situations d'urgences.

XVI.AGRICULTURE – FORÊT

Aidons l'agriculteur à produire notre alimentation et à façonner l'espace

1. protéger les zones agricoles constituées en ensembles homogènes ;
2. rechercher toutes les possibilités d'une agriculture prospère dans une région telle que la Famenne ;
3. renforcer l'aide aux services de remplacement agricole ;
4. assurer l'entretien des fossés et des voiries agricoles ;
5. aider les exploitants en contribuant aux mesures de protection et au maintien de la biodiversité ;
6. garantir à long terme la gestion de la flore, de la faune ;

7. assurer une gestion harmonieuse forestière et un équilibre compatible entre la densité du gibier et la qualité forestière ;
 8. choix de plantation d'arbres feuillus sur le domaine communal.
-
-

Ces propositions et ces intentions :

- **sont la synthèse des demandes qui nous ont été formulées et auxquelles nous souhaitons répondre au cours de la prochaine législature ;**
 - **sont les réponses qui s'inscrivent dans le futur comme la protection de l'environnement, l'emploi, l'énergie, le logement, la qualité de vie, l'enseignement, la jeunesse, l'action et l'aide sociales, la sécurité ;**
-

CONCLUSIONS

Audace, dynamisme, solidarité ont été les maîtres mots de la précédente législature pour nous guider constamment. Ces principes, continueront à nous animer.

Une multitude d'actions ont été menées de la plus petite à la plus grande : depuis le soutien à la petite entreprise où le seul travailleur est le patron jusqu'à l'acquisition du vaste ensemble immobilier à la gare de Jemelle où l'emploi est passé de 38 à 152 personnes en 5 ans, depuis l'aide individuelle jusqu'à l'initiation du projet de Rénovation Urbaine à Jemelle, depuis le soutien à un comité local jusqu'à l'accueil de grands événements culturels, depuis le brossage des rues jusqu'à la modernisation complète d'un quartier.

Le monde dans lequel nous vivons est extrêmement complexe ; les questions qui interpellent chaque jour tous les citoyens sont nombreuses. La Ville assure des

services publics de proximité, répond à la réalité du quotidien et tente de rencontrer les très nombreuses préoccupations des citoyens.

La tâche est immense, les demandes sont multiples et les moyens communaux limités.

Des priorités doivent être dégagées qui dépendent souvent des accents imposés par d'autres niveaux de pouvoir, désireux d'apporter leur soutien à des actions locales mais soucieux d'orienter eux-mêmes les choix, altérant ainsi l'autonomie communale.

Nous voulons rendre le maximum des choses possibles tout en restant prudents dans la gestion financière. L'utilisation parcimonieuse des moyens constitue le frein majeur à toutes les initiatives que nous voudrions initier pour poursuivre ou renforcer.

Ce frein bride également le soutien que nous voudrions accorder au monde associatif dans quelques domaines que ce soit.

Tous les niveaux de pouvoir qui nous aident, qui nous contrôlent, qui nous observent, qui nous demandent de concrétiser leurs projets sur le terrain parce que nous sommes un pouvoir de proximité proche nous étouffent. Ils sont atteints d'une grande frénésie à créer de nouvelles dispositions et de nouveaux dispositifs réglementaires. Ils sont atteints d'inflation administrative, ils nous écrasent sous le poids de leur réglementation.

Rien ne nous est épargné et la simple évocation dans la bouche des décideurs de la simplification administrative nous laisse craindre le pire, la simplification se résumant généralement à un transfert des charges vers les communes.

Des exemples récents en décourageraient plus d'un. Concrètement, nous ne mesurons pas cette simplification, bien loin de là.

Cette complexité exige de nos agents communaux une formation permanente, une remise en cause constante des modes de fonctionnement et parfois une remise en cause complète de l'organisation des services.

Nous devons assurer le développement durable de notre territoire en établissant le juste équilibre entre les 3 composantes sous-jacentes : économie – social – environnement, faisant barrage à ceux qui voudraient transformer notre espace en réserve d'indiens autant qu'à ceux qui ont peu de respect de la nature dans laquelle ils vivent.

Notre détermination, notre optimisme, notre volonté d'aller de l'avant nous aident à balayer tous ces obstacles et à piocher ardemment pour tracer un large sillon dans lequel nous voulons inscrire la Ville de Rochefort.

Nous savons qu'au-delà de nos diversités, nous sommes tous disponibles pour façonner ensemble les voies du développement de notre Ville, de nos villages de nos quartiers dans le souci de servir avant tout l'intérêt général.

La commune est l'armature de la vie locale. Nous, décideurs communaux écoutons, fédérons, animons et structurons les acteurs. Par nos choix, nous voulons donner encore plus d'épaisseur et de supplément d'âme à la vie locale.

Je réaffirme à tous notre volonté d'œuvrer à la gestion de notre Commune dans un esprit de dynamisme, dans un esprit de solidarité et de développement, dans la dignité et le respect de chacun de nos citoyens.

Je souhaite que les années que nous allons vivre soient imprégnées de paix, de tolérance, de dignité, d'ouverture et de bon sens.

François BELLOT, Député-Bourgmestre.

Jean HENROTIN, Premier Echevin

Janique LEJEUNE , Guy MULLENS, Jules de BARQUIN, Pierre VUYLSTEKE , Echevins

Jean-Marie HENIN, Président CPAS,

Isabelle BARTHELEMY, Léonard BILLIET, Julien DEFAUX, Pierre-Yves DERMAGNE, Jean-Marie DUBOIS, Yvon HERMAN, Martine JAUMOTTE, Rose MARION, Camille PONCIN, Rudy THERASSE et Véronique VERDUYSTERT conseillers communaux,

Nathalie VAN HOOYDONK, José RENAULT, André GRANDMONT, Andrée MARTIN, Remy ORY, Claude DERMIENCE, conseillers CPAS